

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements no 1 en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Question 3 :**

**Référence :** SCGM-19, document 3, page 3 de 10, lignes 22 à 24

**Demande :**

3.1 Veuillez identifier les barrières techniques, financières et informationnelles importantes auxquelles fait face la clientèle à faible et moyen débits par rapport à la clientèle à grand débit.

---

**Réponse**

3.1 Les principales barrières spécifiques aux clients faible et moyen débits sont les suivantes :

- Manque d'information et de connaissances techniques ;
- Manque de financement pour certaines mesures parfois dispendieuses ;
- Manque de sensibilisation aux bénéfices de l'efficacité énergétique ;
- Manque d'intérêt compte tenu de la part relativement peu importante des dépenses énergétiques.